

Communiqué de presse

Mauves, le 13 décembre 2019 à 7h30

Lancement d'une augmentation du capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant initial de 6,2 M€

- **Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription** et sans délai de priorité, par offre au public d'un montant initial de 6,2 M€, pouvant être porté à 7,1 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension
- Prix de souscription : **1,90 € par action**, soit une décote de 12,8%¹
- **Engagements de souscription à hauteur de 4,6 M€ (dont 4 M€ par compensation de créances avec des comptes courants d'actionnaires)**, représentant 75% de la levée de fonds envisagée
- Souscription du 13 au 17 décembre 2019 (inclus)
- Offre ne donnant pas lieu à un Prospectus soumis au visa de l'AMF

Leader français de la mise en œuvre des matériaux composites, Mecerlec Composites annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire par offre au public et sans délai de priorité au bénéfice des actionnaires, conformément à la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2019 et à la décision prise lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2019, d'un montant initial de 6,2 M€ pouvant être porté à un maximum de 7,1M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (l'« Emission »).

Le produit net de l'Emission (soit un maximum, hors exercice de la Clause d'Extension, de 2,2M€ déduction faite des 4 M€ souscrits par compensation de créances) est destiné en totalité au financement de son besoin en fonds de roulement (à hauteur d'environ 15%) et de ses investissements industriels des douze prochains mois (à hauteur d'environ 85%), dans un contexte de développement de la Société. Par ailleurs, l'Emission permettra un renforcement des fonds propres de la Société et donc un accès plus large à des financements bancaires moyen long terme.

¹ par rapport au cours de clôture de l'action Mecerlec Composites le 12 décembre 2019 (2,18 €).

Dans le cadre de l'Emission, Mecelec Composites a reçu des engagements de souscription pour un montant de 4,6 M€, représentant 75% du montant initial de l'Emission, de la part d'actionnaires existants qui souscriront en numéraire ou par compensation de créance.

« Après avoir restructuré son bilan, notre groupe lance une augmentation de capital pour renforcer sa structure financière et accompagner ainsi sa croissance. Bien que largement suivie par les actionnaires historiques, cette opération, est également l'occasion d'associer le plus grand nombre d'investisseurs au succès de notre développement, comme l'illustrent nos derniers succès commerciaux, notre carnet de commandes et l'appétence croissante de nos clients pour nos solutions d'éco-composites. »

Bénédicte Durand – Directeur Général

A l'issue de l'Emission, 3.256.136 actions nouvelles seront émises, soit 80,4 % du capital existant de la Société (pouvant être porté à un maximum de 3.744.556 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, soit 92,4% du capital existant de la Société), au prix unitaire de 1,90 €, représentant une décote de 12,8 % par rapport au cours de clôture de l'action Mecelec Composites le 12 décembre 2019 (2,18 €) et une décote de 11,5 % par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes des cinq séances de bourse précédant la fixation du prix. L'Emission sera réalisée sans délai de priorité de souscription au bénéfice des actionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan d'investissement, la Société est également en cours de contractualisation du soutien de BPI France pour 0,6 M€ au travers d'un prêt French Fab.

Compte tenu des financements en cours d'obtention et des engagements de souscription reçus dans le cadre de la présente Emission décrits ci-après, et de sa trésorerie disponible, la Société estime que son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Cette Emission est dirigée par Gilbert Dupont en tant que seul Chef de File et Teneur de Livre.

Refinancement de la dette obligataire émise en 2014

En date des 5 et 11 décembre 2019, la Société a bénéficié d'une avance de trésorerie de 6 M€ en compte courant de la part de certains actionnaires de la Société, à savoir MC Partners (anciennement Seconde Chance) et MP Deloche & Associés, membres du concert majoritaire de la Société (le « **Concert** »)². En outre, la Société a négocié des financements bancaires moyen long terme pour un montant global de 2,5 M€, en cours de contractualisation à la date des présentes.

Ces fonds sont destinés au remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2014 et arrivant à échéance le 17 décembre 2019, d'un montant de 9,9 M€ (principal, prime et intérêts inclus), en complément de la trésorerie disponible de la Société à date pour le solde. Il est précisé que le montant total dû à l'un des porteurs (5,8 M€) a fait l'objet d'une demande de placement sous séquestre devant le Tribunal de commerce de Paris par la Société. En effet, plusieurs litiges sont actuellement pendants entre la Société et le porteur d'obligations concerné lesquels font état d'une créance que la Société pourrait venir à détenir contre le porteur d'obligations concerné.

² A ce jour, le Concert est composé des sociétés MC Partners, Helea Financière, Dancer Investissements, Auto-Finance, Vendôme Développement, Setiag, et MP Deloche et Associés et représente 59,84 % du capital et 70,96 % des droits de vote de la Société.

Intentions et engagements de souscription des principaux actionnaires

MP Deloche & Associés et MC Partners, actionnaires de la Société à hauteur de respectivement 19,8% et 11,9% du capital de la Société, se sont engagés irrévocablement à souscrire à l'Emission par compensation de créances avec leurs comptes courants d'actionnaires pour un montant total de 4 M€, soit 64,7 % du montant initial de l'Emission.

Helea Financière, membre du Concert et actionnaire de la Société à hauteur de 6,5% du capital de la Société, s'est engagé irrévocablement à souscrire à l'Emission en numéraire pour un montant total de 0,5 M€, soit 8,1 % du montant initial de l'Emission.

AutoFinance, membre du Concert et actionnaire de la Société à hauteur de 4,0% du capital de la Société, s'est engagé irrévocablement à souscrire à l'Emission en numéraire pour un montant total de 0,1 M€, soit 2,3 % du montant initial de l'Emission.

Le tableau ci-après présente le détail de l'ensemble des engagements de souscription reçus par la Société :

Synthèse des intentions de souscription		
Identité et qualité des souscripteurs	Participation dans le capital social de Mecelec Composites avant l'augmentation de capital	Montant de l'intention de souscription
MC Partners	11,9%	2 335 000 €
MP Deloche & Associés	19,8%	1 665 000 €
Helea Financière	6,5%	500 000 €
AutoFinance	4,0%	140 000 €
Sous-total membres du Concert	42,2%	4 640 000 €
Montant total des intentions de souscriptions	42,2%	4 640 000 €

Les engagements de souscription reçus représentent un montant total de 4,6 M€, soit 75% du montant brut de l'Emission.

La Société n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires, d'autres membres du Concert ou des autres membres de son Conseil d'administration.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a consenti au Chef de File et Teneur de Livre un engagement d'abstention à procéder à une quelconque émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société, pendant une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles, sous réserve des conditions usuelles.

MP Deloche & Associés, Setiag (filiale à 100% de MP Deloche & Associés), MC Partners, Helea Financière et AutoFinance, membres du Concert détenant ensemble 48,8% du capital de la Société, ont consenti au Chef de File et Teneur de Livre un engagement de conservation portant sur 100% de leurs actions Mecelec Composites détenues au jour de l'admission des actions

nouvelles sur le marché Euronext Growth Paris, en ce compris les actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Emission, pendant une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles, sous réserve des conditions usuelles.

Garantie

L'Emission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

En cas d'insuffisance de la demande, et en application de l'article L.225-134 du Code de Commerce, l'augmentation du capital pourrait être limitée au montant des souscriptions reçues dans la mesure où ces dernières représentent 75% du montant de l'Emission initialement prévu, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société.

MODALITES DE L'OPERATION

Capital social avant opération

Le capital social de Mecelec Composites est composé de 4.050.792 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Codes de l'action

Code ISIN : FR0000061244

Mnémonique : ALMEC

Lieu de cotation : Euronext Growth Paris

Cadre juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation conférée aux termes de la 3^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 octobre 2019, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 12 décembre 2019 a décidé de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public, dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.

Nombre maximum d'actions nouvelles

3.256.136 actions nouvelles ordinaires de 1€ de valeur nominale chacune, pouvant être portées à 3.744.556 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, soit, sur la base du nombre d'actions existantes à date, une dilution de l'ordre de 44,6 % à défaut d'exercice de la Clause d'Extension et de 48,0 % en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris dès leur émission, le 20 décembre 2019, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société.

Prix de souscription

Le prix d'émission des actions nouvelles est de 1,90 € par action, représentant une décote de 12,8 % par rapport au cours de clôture de l'action Mecerlec Composites le 12 décembre 2019 (2,18 €) et une décote de 11,5 % par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes des cinq séances de bourse précédant la fixation du prix.

Montant brut de l'Emission

Le montant brut initial de l'Emission s'élève à environ 6,2 M€ et pourrait être porté à environ 7,1 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Période de souscription

La période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 13 décembre au 17 décembre 2019 (inclus).

Structure de l'Emission

L'augmentation du capital sera réalisée par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public.

Le placement des actions nouvelles réalisé dans le cadre de l'Emission comprend :

- une offre au public uniquement en France, réalisée sous la forme d'une offre à prix fixe, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Fixe** ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement privé en France et à l'international dans certains pays en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

Les ordres de souscription dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Fixe pourront être réduits en fonction de la nature et de l'importance de la demande.

La présente Emission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers, cette dernière représentant un total d'offre inférieur à 8 M€, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la Société au cours des douze derniers mois.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AVANT ET APRES L'AUGMENTATION DU CAPITAL

A titre indicatif, l'incidence de l'Emission sur la répartition du capital social de Mecerlec Composites (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 12 décembre 2019, soit 4.050.792 actions) est détaillé ci-après en fonction des taux de souscription à l'offre :

1. En cas d'offre souscrite à 75% entraînant l'émission de 2.442.103 actions nouvelles

Actionnaires	Répartition du capital social avant l'augmentation du capital		Répartition du capital social après l'augmentation du capital sur la base d'une émission de 2.442.103 actions nouvelles (75% de l'offre)	
	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre d'actions	% du capital social
MP Deloche & Associés	801 335	19,8%	1 677 650	25,8%
Setiag	267 920	6,6%	267 920	4,1%
Sous-total famille Deloche	1 069 255	26,4%	1 945 570	29,9%
MC Partners	482 824	11,9%	1 711 771	26,4%
Vendôme Développement	286 746	7,1%	286 746	4,5%
Helea Financière	262 716	6,5%	525 873	8,1%
Dancer investissement	160 563	4,0%	160 563	2,5%
Auto-finance	161 309	4,0%	234 993	3,6%
Sous-total membres du Concert	2 423 413	59,8%	4 865 516	74,9%
JM Labrot	20 000	0,5%	20 000	0,3%
Salariés	3 800	0,1%	3 800	0,1%
Auto-détention	39 289	1,0%	39 289	0,6%
Autres actionnaires	1 564 290	38,6%	1 564 290	24,1%
Total	4 050 792	100,0%	6 492 895	100,0%

2. En cas d'offre souscrite à 100% entraînant l'émission de 3.256.136 actions nouvelles

Actionnaires	Répartition du capital social avant l'augmentation du capital		Répartition du capital social après l'augmentation du capital sur la base d'une émission de 3.256.136 actions nouvelles (100% de l'offre)	
	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre d'actions	% du capital social
MP Deloche & Associés	801 335	19,8%	1 677 650	23,0%
Setiag	267 920	6,6%	267 920	3,7%
Sous-total famille Deloche	1 069 255	26,4%	1 945 570	26,7%
MC Partners	482 824	11,9%	1 711 771	23,4%
Vendôme Développement	286 746	7,1%	286 746	3,9%
Helea Financière	262 716	6,5%	525 873	7,2%
Dancer investissement	160 563	4,0%	160 563	2,2%
Auto-finance	161 309	4,0%	234 993	3,2%
Sous-total membres du Concert	2 423 413	59,8%	4 865 516	66,6%
JM Labrot	20 000	0,5%	20 000	0,3%
Salariés	3 800	0,1%	3 800	0,1%
Auto-détention	39 289	1,0%	39 289	0,5%
Autres actionnaires	1 564 290	38,6%	2 378 323	32,6%
Total	4 050 792	100,0%	7 306 928	100,0%

3. En cas d'offre souscrite à 115% entraînant l'émission de 3.754.556 actions nouvelles

Actionnaires	Répartition du capital social avant l'augmentation du capital		Répartition du capital social après l'augmentation du capital sur la base d'une émission de 3.754.556 actions nouvelles (115% de l'offre)	
	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre d'actions	% du capital social
MP Deloche & Associés	801 335	19,8%	1 677 650	21,5%
Setiag	267 920	6,6%	267 920	3,4%
Sous-total famille Deloche	1 069 255	26,4%	1 945 570	24,9%
MC Partners	482 824	11,9%	1 711 771	22,0%
Vendôme Développement	286 746	7,1%	286 746	3,7%
Helea Financière	262 716	6,5%	525 873	6,8%
Dancer investissement	160 563	4,0%	160 563	2,1%
Auto-finance	161 309	4,0%	234 993	3,0%
Sous-total membres du Concert	2 423 413	59,8%	4 865 516	62,4%
JM Labrot	20 000	0,5%	20 000	0,3%
Salariés	3 800	0,1%	3 800	0,1%
Auto-détention	39 289	1,0%	39 289	0,5%
Autres actionnaires	1 564 290	38,6%	2 866 743	36,8%
Total	4 050 792	100,0%	7 795 348	100%

INCIDENCES DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE QUI NE SOUSCRIT PAS A L'AUGMENTATION DU CAPITAL

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital social de Mecelec Composites préalablement à l'augmentation du capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 12 décembre 2019, soit 4.050.792 actions) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire en %	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	1,00 %	1,00 %
Après émission de 2.442.103 actions nouvelles (soit 75% de l'offre)	0,62 %	0,62 %
Après émission de 3.256.136 actions nouvelles (soit 100% de l'offre)	0,55 %	0,55 %
Après émission de 3.744.556 actions nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)	0,52 %	0,52 %

INCIDENCES DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2019 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 12 décembre 2019, soit 4.050.792 actions) serait la suivante :

Capitaux propres en euros par action au 30 juin 2019*	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	0,93 €	0,93 €
Après émission de 2.442.103 actions nouvelles (soit 75% de l'offre)	0,58 €	0,58 €
Après émission de 3.256.136 actions nouvelles (soit 100% de l'offre)	0,52 €	0,52 €
Après émission de 3.744.556 actions nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)	0,48 €	0,48 €

* Calculs effectués sur la base d'un montant de capitaux propres au 30 juin 2019 de 3.771.655 €.

CALENDRIER DE L'EMISSION

12 décembre 2019	Conseil d'administration décidant l'augmentation de capital par offre au public et fixant le prix de l'émission
13 décembre 2019	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital
	Avis d'Euronext Paris relatif à l'offre
	Ouverture de la période de souscription
17 décembre 2019	Clôture de la période de souscription
18 décembre 2019	Date limite d'exercice de la Clause d'Extension
	Décision du Directeur Général arrêtant les modalités définitives de l'augmentation de capital
	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions
	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital
20 décembre 2019	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison
	Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris
	Décision du Directeur Général constatant la réalisation de l'augmentation de capital

FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques liés à l'Emission figurent ci-après :

- les actionnaires qui ne participeraient pas à l'offre verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le rapport financier semestriel 2019 (disponible sur le site internet de la Société : www.mecelec.fr).



MECELEC COMPOSITES est le leader français de la mise en œuvre des matériaux composites. Connus depuis 1934 pour ses développements d'outillage spécifiques dans le BTP (coffret d'électricité, gaz, télécoms, eau, ...), le Groupe a également développé une expertise et des technologies de pointe dans les composites. Il co-développe avec ses clients des produits innovants dans des secteurs aussi variés et exigeants que l'aéronautique, l'automobile et le médical, ou encore les transports, le ferroviaire, l'industrie, etc.

Avec un chiffre d'affaires de 23,7M€ en 2018, MECELEC COMPOSITES propose des solutions 100% intégrées, de la R&D à la production. Le Groupe est fort du savoir-faire de ses 171 collaborateurs répartis sur 3 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 site en Roumanie. Il accompagne aujourd'hui plus de 500 clients à l'international.

La société est cotée sur Euronext Growth Paris - Code ISIN : FR0000061244 - ALMEC

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS



Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société MECELEC COMPOSITES dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société MECELEC COMPOSITES ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société MECELEC COMPOSITES seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. MECELEC COMPOSITES n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de MECELEC COMPOSITES ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par MECELEC COMPOSITES. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. MECELEC COMPOSITES attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel MECELEC COMPOSITES opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de MECELEC COMPOSITES, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel MECELEC COMPOSITES opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de MECELEC COMPOSITES. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. MECELEC COMPOSITES ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.